



RVPB Note technique

Conseils de gestion le long des cours d'eau

Si la ripisylve (ou « boisement de berge ») n'a pas toujours bénéficié d'un traitement de faveur ces dernières décennies, pour des raisons économiques ou de facilité d'entretien, on assiste depuis quelques années à un mouvement inverse. En effet, la ripisylve est nécessaire au bon état des cours d'eau. Les politiques publiques et les acteurs de terrain tendent ainsi aujourd'hui à favoriser l'implantation de haies le long des cours d'eau et à œuvrer pour leur bon entretien.

L'entretien des berges

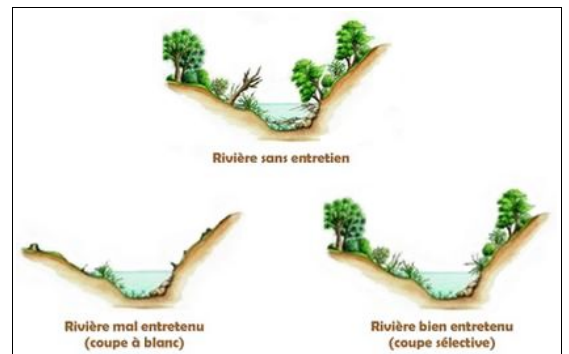
Une ripisylve en bon état est constituée de 3 strates bien distinctes : **arborescente, arbustive et herbacée** + parfois une strate composée d'hélophytes en pied de berge (plantes qui aiment l'eau type carex, jonc, ...).

La présence d'une ripisylve le long d'un cours d'eau est positive à plus d'un titre :

- **Rôle mécanique** : maintien des berges et lutte contre l'érosion
- Rôle de **bio-épurateur**, filtre entre les pollutions terrestres et le ruisseau, notamment l'azote, le phosphate et les résidus de produits phytosanitaires.
- **Trame Bleue** : lutte contre le réchauffement de l'eau (ombrage), limitant son évaporation, favorisant la bonne teneur en oxygène et facilitant la vie biologique.
- **Trame Verte** : développement de la biodiversité sur la partie terrestre.
- **Valeur paysagère** pour l'usage des riverains et le tourisme.
- **Valeur économique** : exploitation du bois.

Principes généraux de l'entretien des berges :

- Période favorable d'intervention pour la coupe sélective de la ripisylve : **entre le 1er août et le 31 mars**.
- L'entretien régulier est réalisé avec du **matériel adapté** (portatif et léger), avec des méthodes respectueuses de l'environnement.
- **Suppression des arbres morts en cas de risque de chute** dans le cours d'eau, sinon maintient (les arbres morts abritent de nombreuses espèces animales)
- **Recépage sélectif**, notamment les arbres penchés dans le lit et/ou sous-cavés et menaçant de déstabiliser la berge.
Attention à ne pas dessoucher ; couper à la base du tronc et parallèle à la berge !
- **Enlèvement sélectif des embâcles** (obstacles, souvent des troncs) dans le cours d'eau : dans le cas où celui-ci gêne le bon écoulement de l'eau et/ou favorise un processus d'érosion de votre berge. Dans le cas contraire, ne pas hésiter à le laisser dans le cours d'eau, source importante de biodiversité sur votre tronçon.



Note : l'entretien de la ripisylve suivant les principes ci dessus fait partie des devoirs de chaque riverain et il n'est pas nécessaire de demander une quelconque autorisation pour le faire.

Que faire en cas d'érosion

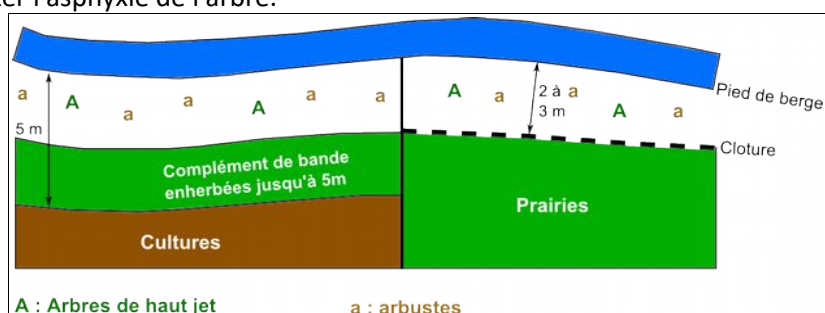
Il convient en 1^{er} lieu d'analyser les enjeux, une intervention n'est pas toujours recommandée. L'érosion des berges est un phénomène naturel, le cours d'eau dissipe son énergie via le transport solide (sédiments) et via l'érosion des berges ou du lit. **En l'absence d'enjeu, il est recommandé de ne pas intervenir**. Lorsque des activités sont menacées, ou des bâtiments, il convient de faire un comparatif coût/bénéfice, en effet les travaux de protection de

berge sont coûteux et peuvent s'avérer plus onéreux que la perte de quelques m² de terrain. Si les enjeux justifient une intervention, il faut rédiger un dossier de déclaration ou de demande d'autorisation auprès des services de police de l'eau. Le RVPB est compétent pour accompagner les riverains ou les communes confrontés à ce problème.

Plantation en berge de cours d'eau

Principes de bases concernant l'implantation d'une ripisylve :

- **Alternance entre les essences de haut-jet et les essences arbustives** dont l'impact sur les milieux est différent. Le schéma de base : 1,5-2m entre chaque plant, 2 arbustes pour 1 haut-jet.
- Alternance entre les essences implantées pour **favoriser la biodiversité du milieu** : frêne, saule, aulne glutineux, merisier, chêne pour les haut-jet / saule arbustif, cornouiller sanguin, noisetier, fusain d'Europe, sureau, pommier sauvage ... pour les arbustes.
- Nécessité de **protéger le plant** si celui-ci est jeune lors de l'implantation : paillage au sol (fibre de coco, BRF, paille, ...), filet de protection et tuteurs permettant de maintenir le filet.
- Importance d'un **suivi du propriétaire sur les 2-3 premières années** si le plant est jeune : arrosage et débroussaillage obligatoire pour éviter l'asphyxie de l'arbre.
- Procéder à des trouées (à moyen-long terme) afin de favoriser l'accès de la lumière et du propriétaire au ruisseau.



Concilier enjeux environnementaux et économiques :

La plantation d'une haie en bord de cours d'eau n'est pas toujours acceptée car nous assistons à un croisement entre les enjeux environnementaux et les enjeux économiques. C'est notamment le cas sur les parcelles agricoles, une des sources principales de pollution des eaux sur notre territoire ; pour satisfaire les besoins de chacun et chercher un **équilibre** entre ces enjeux, il est possible d'adapter le procédé de plantation.

Quelques exemples :

- Plantation uniquement d'arbustes dont le port est moins élevé et favorisant la tournée des machines agricoles.
- Plantation de haut-jet mais recépage au bout d'une dizaine d'année, pratique d'une coupe têtard à 2-3m permettant de bénéficier des avantages des haut-jet (notamment le rôle mécanique) tout en permettant la tournée des machines agricoles.
- Plantation sur une seule des deux rives, si possible orientée au sud pour la lumière, ce qui va faciliter l'entretien de la haie.
- Planter à 4-5m de la berge pour une bande enherbée supérieure à 5m. Perte des effets « mécanique » et protection contre le réchauffement des eaux mais l'impact est toujours aussi positif contre le transfert de matières polluantes venant de la parcelle.
- Réduire la densité des plantations, par exemple un plant tous les 5 m ou tous les 10m.

Le Syndicat de Rivières peut aider financièrement et techniquement à l'implantation d'une ripisylve dans le cas où les enjeux de qualité de l'eau sont bien présents. Au delà de ce programme, il est nécessaire de sensibiliser au mieux les riverains sur l'intérêt d'une haie sur sa parcelle.

Dans tous les cas, la sensibilisation des riverains est primordiale car **c'est de l'investissement des propriétaires riverains, tant pour la plantation que sur l'entretien, que dépend l'état futur de nos cours d'eau.**

avant



après

